

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-817

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Dufлот, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 51, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

À la première phrase de l'article 90 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, la date : « 1<sup>er</sup> octobre 2015 » est remplacée par la date : « 1<sup>er</sup> février 2016 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La loi de finances pour 2015 a prévu, dans son article 90, que le gouvernement remette au Parlement un rapport portant la pérennité du financement de l'Autorité de Sûreté nucléaire par l'affectation d'une taxe dédiée sur les installations nucléaires de base et, par voie de conséquences, sur les évolutions juridiques du statut de l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui la ferait évoluer vers celui d'Autorité publique dotée de personnalité morale.

Cet article 90, adopté à l'initiative du Sénat, n'a pas été mis en œuvre. Cet amendement vise donc à rappeler cette disposition votée en loi de finances pour 2015 avec avis favorable du Gouvernement, dont la restitution devait intervenir au 1<sup>er</sup> octobre dernier éclairer le Parlement.

Il est donc proposé de proroger le délai de remise de ce rapport, initialement prévu au 1<sup>er</sup> octobre 2015, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2016.